

- [Demande d'inscription administrative en 1 re ann e de doctorat](#)

↪ Cl ture des inscriptions administratives : 24 NOVEMBRE 2023

[Les inscriptions administratives](#) en 1 re ann e se font [par correspondance](#) aupr s de votre gestionnaire du **Coll ge doctoral**, apr s acceptation de votre ** cole doctorale** :

Ecoles doctorales : 3MG, VAAME

Brigitte BROU-MALLET, t l. 02.41.96.22.57 – brigitte.brou-mallet@univ-angers.fr (sauf le mercredi apr s-midi)

Ecole doctorale : SIS

Karine COUTURIER, 02.41.96.23.33 karine.couturier@univ-angers.fr (sauf le vendredi apr s-midi)

Ecoles doctorales : ECLIS, STT

Manuel FERRER, t l. 02.41.96.23.98 – manuel.ferrer@univ-angers.fr (sauf le vendredi apr s-midi)

Ecoles doctorales : ALL, BS, DSP, EDGE, MaSTIC

Elise GUILLET, t l. 02.41.96.22.54 - elise.guillet@univ-angers.fr

Coll ge doctoral | Pr sidence de l'Universit 
40, rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS Cedex 01
cda@univ-angers.fr

- [R inscription en Doctorat](#)

R inscription en 2 me et 3 me ann e

La r inscription en 2 me ou 3 me ann e de th se est soumise   l'avis du Comit  de Suivi Individuel (CSI). Pour les d lais et documents, consulter le site de votre [ cole doctorale](#). Apr s r ception de votre CSI et validation, vous recevrez par mail la proc dure permettant votre r inscription en th se via le GUICHET NUMERIQUE ETUDIANT **du 4 juillet au 24 novembre 2023**

Nota : Fermeture de l'application du 21.07.2023 au 18.08.2023

R inscription en ann e suppl mentaire (au-del  de la 3 me ann e pour les temps complets)

↪ **Si vous soutenez votre th se avant le 31 d cembre 2023**

Il n'est pas n cessaire de proc der   votre r inscription administrative pour l'ann e universitaire 2023-2024. Pour tout renseignement : soutenance@contact.univ-angers.fr

↪ **Si vous ne soutenez pas votre th se avant le 31 d cembre 2023**

Vous devez d poser au Coll ge doctoral l'avis de votre CSI. Si vous  tes   temps complet, au-del  de la 3 me ann e, [une demande de d lai suppl mentaire](#) est   adresser au Coll ge doctoral. Votre dossier devra  tre communiqu  au Coll ge doctoral dans les d lais impartis par votre  cole doctorale.

Apr s r ception de votre CSI et validation de votre demande de d lai suppl mentaire, vous recevrez par mail la proc dure permettant votre r inscription en th se via le GUICHET NUMERIQUE ETUDIANT **du 4 juillet au 24 novembre 2023**.

Nota : Fermeture de l'application du 21.07.2023 au 18.08.2023

Pour toute autre demande, contactez votre gestionnaire du Coll ge doctoral.